



SITEL PRIME OU DEPRIME ?

Acte 1

SUD a adressé à la Direction Groupe, un courrier, le **15 décembre 2018** afin de demander une prime de fin d'année à destination de tous les salarié(e)s qui serait l'équivalent d'un 13^{ème} mois soit **1500€**. Une réunion CE a eu lieu le **18 décembre 2018** à Paris où la Direction était dans un premier temps catégorique « dans le secteur des centres d'appels personne ne pourra s'offrir ce luxe et nous ne le ferons pas non plus ». SUD a démenti ces propos puisqu'un communiqué venait d'être fait et le centre d'appel TELEPERFORMANCE offrait **600 €** à tous ses salariés ! Suite à cette information qui a été vérifiée par la Direction auprès du SP2C (syndicat des patrons) la Direction a annoncé qu'elle allait négocier auprès des actionnaires du groupe, L. Uberti afin de nous obtenir une prime qui serait versée avant mars 2019.

COALITION DE LA MISERE

Sur certains sites les salariés ont pu voir circuler un tract intersyndical FO/CGT/CFTC/CFE-CGC daté du **21 décembre 2018** et qui fixait le montant de la prime à **100 €**. Alors en effet nous comprendrons vite ce qui va être annoncé par la Direction, pourquoi donner plus aux salarié(e)s quand certains réclament beaucoup moins !!! Faudrait être fou ! Donc franchement pas de quoi crier victoire ni pour la FO ni CGT ni CFTC ni CFE-CGC

LE FAYOT

La CFTC s'est quant à elle assurée auprès de la Direction, lors de cette réunion CE, que les jours de grèves seraient eux aussi considérés comme non travaillés et donc impactés par la prime !

Quelle belle reconnaissance envers ces grévistes qui se sont battus pour cette prime !
VIVE LE SYNDICALISME et les négociations CFTC

Acte 2

Donc ce **mardi 22 janvier 2019** en réunion CE la Direction annonce :

Qu'en février, SITEL versera donc une prime exceptionnelle pouvant atteindre **100 €** nets à ses salarié(e)s gagnant moins de 30 000 € annuels et présents au 31 décembre 2018.

Ce n'est pas ça qui va changer les choses !!! En plus ce montant de **100 €** nets sera proratisé en fonction :

- de la durée du travail (temps partiel)
- de la durée de présence pendant l'année 2018 en tenant compte :
des absences non assimilées à du temps de travail effectif,
absences non rémunérées, maladie, AT, des embauches en cours d'année,

Inutile de vous préciser que nous n'irons pas bien loin !!! Peut-être juste de quoi acheter quelques cacahuètes !



PENDANT CE TEMPS ...



Sur d'autres sites la CFDT veut, elle, s'attribuer tous les lauriers en nous faisant croire que tout vient d'elle sans justifier d'aucunes actions ! Sur leur tract diffusé le 23/01/2019 ils semblent même ignorer que le **SMIC** a augmenté et qu'il est de **1521,22 €** (à force de se regarder le nombril, on perd de vue la réalité).

SUD vous rappelle que la CFDT n'a pas soutenu le mouvement des gilets jaunes, ils l'ont discrédité et leur ont même demandé d'arrêter avant que cette mesure ne voit le joursi on les avait écoutés jamais on aurait eu le moindre centime et surtout ce n'est pas un hasard si autant de leurs adhérents affichent une aussi grande sympathie pour E.Macron !!!

SUD sera plus humble, même s'il est vrai que nous avons rejoint le mouvement **des gilets jaunes**, même s'il est vrai que nous avons porté cette revendication devant la Direction et **SURTOUT** l'avons défendue au vu des résultats obtenus par nos camarades **SUD** de TELEPERFORMANCE, il ne faut pas oublier que sans **les gilets jaunes** la Direction n'aurait rien lâ-

Pensez-vous, que la valeur du travail fournis par les salarié(e)s ne s'élève pas à plus de 100 € ? Certains en sont convaincus et le revendiquent haut et fort.

Est-ce acceptable que ce montant puisse être amputé selon la présence des salarié(e)s ? Bien souvent les absences sont subies par les salarié(e)s.

Est-ce décent de « brader » les salarié(e)s, sous prétexte de récupérer quelques miettes et parader ensuite ?

Vos élu(e)s sont votre voix, ils portent vos revendications à la direction. Auriez vous demandé 100 €, alors que dans le secteur d'autres ont eu minimum 600 € ?



Pour SUD cette prime est insuffisante

et les conditions d'attributions inacceptables !

Ne pas confondre prime d'assiduité et prime des gilets jaunes destinée à augmenter

le pouvoir d'achat de toutes et tous !

SUD réclame qu'aucune condition de présentéisme ne soit retenue pour le calcul de l'attribution de cette prime !!!